

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'Ordre du jour

CX/FO 03/7

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES MATIÈRES GRASSES ET LES HUILES

Dix-huitième Session

Londres, Royaume Uni, 3 – 7 février 2003

AVANT-PROJET DE LISTE DE FRETS ANTÉRIEURS ACCEPTABLES

COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

Les commentaires suivants ont été reçus de la part du Brésil et de FOSFA International en réponse à la CL 2001/4-FO.

BRÉSIL

Le Brésil demande quelle est la raison pour laquelle le **Nonane (numéro de CAS 111-84-2)**, qui est réprouvée par la Communauté Européenne, n'apparaît pas sur la liste de l'APPENDICE VI de l'ALINORM 01/17. Cette substance n'apparaît dans aucune liste.

Justification: Les substances approuvées par la FOSFA et le NIOP, bien que réprouvées par la Communauté Européenne, ont été listées dans l'APPENDICE VI de l'ALINORM 01/17, afin d'être évaluées ultérieurement par les Pays Hôtes, dans le but d'une addition et/ou élimination consécutive de ces substances dans les Listes de Frets Antérieurs Acceptables et de Frets Antérieurs Immédiats Interdits.

Le Brésil considère qu'il est important d'inclure l'**Hexane (Technique) – numéro de CAS 64742-49-0** (réprouvé par le FOSFA) et les **lies de Vin – numéro de CAS 868-14-4** (réprouvé par le NIOP) dans la liste de référence dans l'APPENDICE VI de l'ALINORM 01/17.

Justification: Malgré le besoin d'harmonisation parmi les listes proposées par la FOSFA, le NIOP et la Communauté Européenne, de façon à éviter de futures entraves dans le commerce international, il est considéré important que ces substances soient listées dans l'APPENDICE VI de l'ALINORM 01/17 pour une évaluation ultérieure par les Pays Hôtes, comme c'est le cas pour les substances réprouvées uniquement par la Communauté Européenne.

Le Brésil demande quelle est la raison de la référence au **Peroxyde d'Hydrogène** dans la liste de l'APPENDICE VI de l'ALINORM 01/17.

Justification: Les substances réprouvées par plus d'une organisation internationale (FOSFA, NIOP, Communauté Européenne) ont été éliminées de la 'liste positive' proposée par le Codex, et elles n'ont pas été incluses non plus dans la liste proposée, présentée sur l'APPENDICE VI de l'ALINORM 01/17, pour une évaluation ultérieure par les Pays Hôtes. Cependant, bien qu'elle soit réprouvée par les organisations mentionnées ci-dessus, cette substance fait partie de la liste de l'APPENDICE VI.

FOSFA INTENTIONAL

Dans la circulaire CL 2001/4-FO datée de mars 2001, la CAC (Commission du Codex Alimentarius) a demandé aux gouvernements et aux organisations internationales de fournir des commentaires et des informations concernant l'Avant-Projet de Liste des Frets Antérieurs Acceptables. FOSFA International, en tant qu'organisme d'arbitrage et d'émission des contrats pour le commerce international des matières grasses et des huiles, soumet les informations suivantes pour qu'elles soient considérées par le CCFO (Comité du Codex sur les Matières Grasses et les Huiles) de la Commission.

Les notes qui sont incluses dans l'Appendice III de l'Alinorm 01/17 ont été prises en compte, et la soumission présente le format suivant.

- Un document général, l'Appendice I, dans lequel les critères qui peuvent être adressés par des informations communes pour toutes les substances transportées par bateau sont considérés.
- Un document supplémentaire, l'Appendice II, qui récapitule les utilisations et les propriétés importantes pour chaque substance listée dans l'Appendice VI qui a été proposé par la Fédération à la Réunion de février 2001. De même, le nonane (Numéro de CAS 111-84-2) a été inclus car cette substance est présente dans la liste commerciale mais elle a fait l'objet d'un oubli de notre part à la Réunion de février 2001.
- Enfin, des dossiers relatifs à des informations complémentaires, par exemple, toxicologiques, caractère carcinogène, sécurité, statut juridique, etc. sont fournis pour chaque substance. Ces informations incluent des données issues d'ouvrages de référence, des rapports par des organismes d'évaluation de risques, de renommée internationale, et des fiches de données de sécurité fournies par les fabricants. Ces informations sont données à l'Annexe 2A¹.

Appendice I – questions d'ordre général

L'Appendice III de l'Alinorm 01/17 énumère divers facteurs qui devraient être pris en compte durant l'évaluation des risques posés par les substances proposées pour être incluses dans la Liste des Frets Antérieurs Acceptables. Certaines remarques d'ordre général, décrites ci-dessous, peuvent être faites en ce qui concerne ces facteurs.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

La FOSFA est depuis de nombreuses années un forum pour le commerce international des matières grasses et des huiles. Cette expérience a conduit au développement d'une infrastructure qui protège les intérêts de tous les domaines de l'industrie, y compris les consommateurs. Cette infrastructure inclut l'application de divers codes de pratique qui sont acceptés dans le monde entier et qui assurent que tous risques inhérents de l'industrie soient réduits à un minimum. Ceci inclut le domaine du nettoyage et de l'inspection de toutes les cuves et de toutes les lignes des bateaux avant de les charger avec des huiles et des matières grasses.

La procédure de nettoyage des cuves est rigoureuse et comprend en général les étapes suivantes

Pré-nettoyage (arrosage avec de l'eau froide).

Nettoyage (arrosage avec de l'eau chaude ou avec de l'eau et des détergents)

Rinçage (arrosage avec de l'eau)

Chasse d'eau (avec de l'eau propre)

Vaporisation

Drainage

Séchage

¹ **Note du Secrétariat: À cause de son volume important, l'Annexe 2 A a été distribuée sous forme électronique à chaque Point de Contact du Codex.**

L'appareil d'arrosage à haute pression (Machine Butterworth) utilisé par les navires est d'une conception spéciale qui assure la couverture complète de toutes les surfaces de la cuve. Les lignes de pompage, de remplissage et de vidange sont nettoyées simultanément, d'une manière similaire, ce qui assure le maintien d'une pression positive. L'industrie utilise un guide de nettoyage des cuves reconnu* qui définit, pour chaque substance individuelle, le régime de nettoyage (détergents, températures, temps etc.) à utiliser avant de charger des huiles et des matières grasses.

Le Code de Pratique de la FOSFA pour les Contremaîtres Généraux exige que les cuves des navires nettoyées soient inspectées par des contremaîtres généraux indépendants et attitrés avant le chargement du navire avec de l'huile. Ces contremaîtres généraux remplissent un Certificat de Propreté des Cuves qui comporte aussi une section sur l'aptitude de la cuve à recevoir l'huile. Ce certificat est envoyé à la fois au vendeur et à l'acheteur de l'huile et assure que le nettoyage a été effectué de façon satisfaisante. Les cuves sales, ou les cuves qui sont en mauvais état sont rejetées conformément aux obligations contractuelles.

Notre industrie et les propriétaires des navires sont proactifs en ce qui concerne le maintien de la qualité tout au long de la chaîne alimentaire. Les procédures et les codes ont été développés au cours des années à la lumière de l'expérience. Il faut noter qu'il n'a pas été rencontré de problèmes lors du nettoyage de cuves ayant contenu des substances qui sont proposées pour être incluses dans la Liste du Codex.

FACTEUR DE DILUTION

La procédure de nettoyage décrite ci-dessus assure que, dans le cas peu probable d'une contamination, le taux de contamination sera très faible. Une cause possible de contamination provient du piégeage d'une petite quantité de la substance derrière des cloques ou des plaques se détachant du matériau de revêtement de la cuve. Il est du devoir d'un contremaître général de rechercher la présence de cloques pour assurer qu'elles ne contiennent pas de traces du fret antérieur.

Comme cela a été affirmé précédemment, les cuves du navire sont méticuleusement inspectées après le nettoyage. L'expérience a montré qu'un contremaître général identifiera toute quantité de piégeage du fret antérieur supérieure à 5-10 kg; la taille des cuves utilisées pour le transport en vrac des huiles et matières grasses alimentaires est variable, mais elle va en général de 750 à 2000 tonnes, avec une moyenne d'environ 1000 tonnes. Par conséquent, il est improbable que toute contamination provenant d'un fret antérieur soit supérieure à 10 parts par million, et tout risque possible doit être évalué à cette concentration, et non, à notre avis, au taux de 100% de substance pure.

Les produits listés dans l'Appendice VI ont tous une viscosité faible, ce qui signifie qu'ils sont tous facilement dilués et éliminés par arrosage durant le cycle de lavage.

SOLUBILITE

Étant donné que l'on utilise de l'eau durant plusieurs des étapes de nettoyage, la solubilité des frets antérieurs dans l'eau aidera à l'élimination de ces substances. La majorité des substances considérées dans l'Appendice VI sont facilement solubles dans l'eau. Les données individuelles de solubilité/miscibilité sont présentées pour chaque substance dans les données ci-jointes.

ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DURANT LA DESODORISATION

La désodorisation est une étape nécessaire de la fabrication d'une huile ou d'une matière grasse alimentaire proposée à la vente aux fabricants de produits alimentaires ou aux consommateurs. La désodorisation s'effectue presque toujours à des températures supérieures à 220° C et sous un vide très grossier. Toutes les substances listées pour être considérées sont facilement éliminées durant l'étape de désodorisation, sans aucun détriment pour l'huile.

Notre industrie a facilement accepté la responsabilité d'"obligation de diligence". La protection des marques et l'"image" des marques signifie que les principes de l'HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) sont appliqués de façon égale au domaine du transport et du stockage à l'intérieur de la chaîne alimentaire ainsi que dans les processus de fabrication et la distribution.

DETECTION ET IDENTIFICATION

Des méthodes d'analyse développées avec rigueur et reconnues internationalement (ISO) sont disponibles pour déterminer si des substances quelconques de l'Appendice VI sont présentes dans l'huile ou dans la matière grasse. Le taux de contamination peut aussi être déterminé. Il s'agit d'une des raisons principales pour lesquelles les Organismes Commerciaux réputés suivants, la FOSFA (commerce international), le PORAM (commerce Malaisien), le NIOP (commerce des USA) et le FEDIOL (commerce européen) ont accepté l'inclusion de ces substances parmi d'autres (quelque 100 substances) sur leurs Listes de Frets Antérieurs Acceptables respectives. La déclaration de l'identité de frets antérieurs est une composante intégrale de la documentation des ventes/contractuelle sous les termes du FOSFA.

REACTIVITE AVEC LES MATIERES GRASSES ET LES HUILES

Il n'y a pas eu de travaux de recherche sur la réactivité avec les huiles et les matières grasses pour aucune des substances listées dans l'Appendice VI, bien que d'autres substances, plus nocives, ont été évaluées. Les substances dans cet Appendice ont été considérées comme non toxiques ou d'une nature telle que tout produit de réaction formé avec une huile ou une matière grasse présentera probablement une toxicité très faible ou nulle. L'industrie a adopté cette position pour ces substances depuis leur introduction dans les listes commerciales en 1995, c'est à dire après évaluation par l'Union Européenne. Depuis leur introduction, il n'a pas été rapporté d'incidents lorsque ces substances étaient présentes dans le fret antérieur.

Chemical Laboratory "Dr A Verwey", Tank Cleaning Guide (Sixth Edition) (Laboratoire de Chimie "Dr A Verwey", Guide de Nettoyage des Cuves (Sixième Édition)), ISBN: 90 -800904 -1 -7

Appendice II – Récapitulations

2,3-Butanediol (2,3-Butylène Glycol)

No de CAS 513-85-9

Cette substance est dérivée du sucre d'amidon (dextrose) par hydrolyse acide, et aussi de la fermentation des mélasses de betterave sucrière. Elle est utilisée dans les résines et en tant que solvant pour les teintures. Cette substance est très soluble dans l'eau et sera par conséquent facilement éliminée des cuves et des lignes durant le processus de nettoyage. Il s'agit d'un liquide incolore ayant un point d'ébullition de 180°C, ce qui signifie que cette substance sera facilement éliminée durant l'étape ultérieure de désodorisation.

Iso-Butanol

No de CAS 78-83-1

Cette substance est approuvée par le Comité Mixte FAO/OMS d'Experts sur les Additifs Alimentaires (rapport JECFA no.251) en tant qu'agent aromatisant et dans la fabrication d'esters pour les essences aux arômes de fruits. Cette substance est légèrement soluble dans l'eau et par conséquent, tout résidu restant dans les cuves sera éliminé durant le processus de nettoyage. Elle possède un point d'ébullition de 108°C, ce qui signifie qu'elle sera facilement éliminée durant l'étape de traitement ultérieure de désodorisation. L'EPA a établi une DJA (Dose Journalière Admissible) de 0.3 mg/kg de poids corporel/jour basée sur un NOEL (dose sans effets nocifs) de 316 mg/kg de poids corporel/jour et un facteur de sécurité 1000 à la suite d'une étude de 90 jours.

Solution d'Ammonitrate
Solution de Nitrate de Calcium (CN-9)

No de CAS 6484-52-2
No de CAS 35054-52-5

Ces substances sont toutes deux des engrais qui sont appliqués directement dans le sol en tant que sources d'azote supplémentaires ou secondaires. Le supplément de calcium qui est fourni par ces deux produits est requis pour les "cultures hautement commercialisables" telles que les légumes et les arbres fruitiers. La différence entre ces deux produits est que l'engrais CN-9 est une solution plus concentrée utilisée pour les "cultures hautement commercialisables de plus haute gamme". Les exploitants qui manipulent actuellement le CAN-17 et le CN-9 ont avisé que les procédures de nettoyage des cuves des navires sont relativement simples puisque chaque produit contient respectivement 24% et 42% d'eau. Les informations recueillies ne catégorisent pas le calcium, le nitrate de calcium ou le nitrate d'ammonium en tant que substances toxiques ou carcinogènes. Ce résultat est prévisible parce que ces engrais représentent présentement un lien important dans la chaîne alimentaire actuelle. Les taux autorisés de nitrates dans l'eau de boisson sont donnés comme étant entre 10 et 20 ppm.

Cyclohexanol

No de CAS 108-93-0

Cette substance est utilisée dans la fabrication du nylon. Elle est listée dans le Titre 21 du Code des Réglementations Fédérales, Aliments et Médicaments en tant que solvant porteur utilisé dans les adhésifs qui peuvent entrer en contact avec les denrées alimentaires. Le cyclohexanol n'est pas listé en tant que carcinogène ou carcinogène anticipé dans le Rapport Annuel du Gouvernement des États Unis sur les Carcinogènes du Programme National de Toxicologie (NTP). Il n'est pas listé en tant que carcinogène par l'Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR, Agence des substances toxiques et du registre des maladies) ou par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Cyclohexanone

No de CAS 108-94-1

Ce composé a un usage similaire à celui du cyclohexanol dans la fabrication du nylon. D'après les données rapportées et une évaluation dans un monographe du CIRC (Vol. 47 dernière mise à jour le 13 avril 1999), la carcinogénicité de la cyclohexanone a été testée par administration orale dans l'eau de boisson chez une souche de souris et une souche de rats. Chez les souris, il y avait une légère augmentation de l'incidence des tumeurs couramment rencontrées dans cette souche. Chez les rats, il s'est produit une légère augmentation de l'incidence des adénomes corticaux des surrénales chez les mâles traités avec la dose faible. Pas de toxicité systémique significative n'a été décrite chez des humains ou chez des animaux de laboratoire. Aucune toxicité prénatale significative n'a été observée chez des souris. La cyclohexanone est légèrement soluble dans l'eau et elle a un point d'ébullition de 167°C et sera par conséquent éliminée durant la désodorisation.

Esters Méthyliques d'Acides Gras

Ces produits dérivent en général du traitement supplémentaire des matières grasses et des huiles. Ils ont été évalués de façon exhaustive par le Comité Scientifique des Aliments de l'Union Européenne et à sa 10^{ème} Réunion (1997) il a été conclu que sur la base des informations fournies par l'APAG (Le Groupe Européen des Produits Oléochimiques et Dérivés), ces produits devraient être transférés dans la liste européenne des frets antérieurs acceptables. Les informations qui ont été fournies pour cette évaluation sont incluses sous la forme d'un dossier, avec cette soumission.

Peroxyde d'Hydrogène

No de CAS 7722-84-1

Le Peroxyde d'Hydrogène est un désinfectant léger et il est utile pour lutter contre divers microorganismes. À cause de leur action antiseptique, les solutions diluées de peroxyde d'hydrogène (à 3% ou moins) sont fréquemment utilisées pour traiter les plaies ouvertes et elles peuvent être utilisées pour des gargarismes ou des bains de bouche. Le peroxyde d'hydrogène possède le statut de GRAS (généralement reconnu inoffensif) de la FDA en tant qu'agent blanchissant. Il a été évalué par le CMEAA (publié dans le FNP 34 (1986)) et

il est un conservateur et un agent stérilisant autorisé. Il a aussi été le sujet d'un rapport par le Comité Scientifique sur la Toxicité, l'Écotoxicité et l'Environnement (CSTEE –rapport ci-joint) qui a conclu que des tests supplémentaires ne révéleraient probablement pas d'effets développementaux spécifiques. Le peroxyde d'hydrogène n'est pas combustible. Il a un point d'ébullition de 110°C et serait facilement éliminé durant le processus de désodorisation.

Bouillie de Kaolin

No de CAS 1332-58-7

La bouillie de kaolin (Silicate d'Aluminium Hydraté) est une substance naturelle qui est inerte chimiquement. Elle a été évaluée par le CMEAA (Rapport TRS 733-CMEAA 29/24) et elle est un additif alimentaire antiagglomérant autorisé. Elle a aussi été approuvée par la FDA (CFR 178.3297) en tant qu'additif autorisé dans la fabrication de revêtements utilisés comme surfaces de contact alimentaire d'articles utilisés dans la fabrication et l'emballage de produits alimentaires. Elle est considérée comme dangereuse uniquement sous forme de poudre, par inhalation. La bouillie de kaolin contient habituellement des biocides, mais les fabricants se sont mis d'accord sur le fait que seuls des additifs approuvés par la FDA seront utilisés.

1,3-Propylène Glycol

No de CAS 504-63-2

Ce composé est utilisé dans la fabrication des polyesters. Il existe peu de données mais il semble être peu toxique. Il est soluble dans l'eau. Son point d'ébullition est de 210 °C et il sera donc éliminé durant la désodorisation.

Nonane

No de CAS 111-84-2

Les utilisations du Nonane incluent la synthèse organique et la fabrication de détergents biodégradables. Il est décrit comme étant légèrement toxique par inhalation, et irritant pour les voies respiratoires. Il a un point d'ébullition de 151 °C et sera par conséquent éliminé durant la désodorisation.